

## La féminisation des noms de métier soixante-quatorze ans après

*Béatrice Larochette*

[Travail de recherche présenté dans le cadre du cours *Créativité lexicale* (hiver 1998).]

*Language, an entity that is perpetually in motion, often reflects the new realities that appear in the society. The relatively recent access of women to jobs formerly held by men has led to the need for a feminization of names of professions. This article aims to show that lexical creativity in this area does not simply consist in the implementation of grammar rules or the enactment of decisions by authorities, but it depends ultimately on the speakers who are the only ones to validate the existence of new words by using or ignoring them. Quebec and France have traditionally adapted in different ways to new linguistic realities, as shown by the users' reactions to recommendations made by the **Office de la langue française (OLF)** in Quebec and the **Commission de féminisation des noms de métier** in France. We will review these differences and try to determine the probable reasons behind them. In the feminization process, new words tend to face some resistance from the majority of users, for various reasons: they may be perceived as foreign, their derivation may be blocked by the inexistence of a corresponding verb, the proposed form may carry pejorative connotations, etc. As a result, some new feminization words fare better than others, depending on the country. Overall, it would appear that most of the nouns of jobs are feminized without restriction in Quebec, whereas in France, feminization takes place at a slower pace, a situation that may be attributed to the restrictive standards and notorious patriarchy of the **Académie Française**. This article shows the limits of lexical creativity, and confirms that while language change is unavoidable, controlling it often proves to be a rather difficult task.*

La création lexicale suscite toujours un intérêt très marqué chez les linguistes, les terminologues, et les personnes pour qui la langue est un outil de travail comme les traducteurs par exemple. Il est plus rare qu'elle crée un tel mouvement de protestation dans la population comme lorsqu'il s'agit de la féminisation des noms de métier, cela étant surtout vrai en France, car le Québec a adopté dès le début une attitude beaucoup plus permissive. Ce débat linguistique qui s'est doublé d'un débat politique en France dure déjà depuis vingt ans.

Je vais dans un premier temps examiner de quelle manière s'est opérée la création lexicale dans ce domaine, quelles sont les résistances qui se manifestent, quelles sont les solutions proposées, ainsi que la raison pour laquelle le Québec semble plus avancé dans l'acceptation de nouveaux mots dans ce domaine.

Comme dans toute création lexicale, le phénomène de la féminisation des noms de métier répond essentiellement à un besoin. Il tente de satisfaire l'énorme changement qui a eu lieu au vingtième siècle, c'est-à-dire celui de répondre à l'entrée des femmes sur le marché du travail, celles-ci occupant maintenant des postes tenus autrefois par des hommes. C'est un phénomène social nouveau et comme toujours la langue s'adapte spontanément aux nouveautés puisque ses usagers ont toujours besoin de nommer les réalités qui les entourent. Évidemment, ce débat linguistique dépend de la caractéristique de chaque langue; ainsi, aux États-unis, la langue a imposé le genre neutre<sup>1</sup>, tandis que les Françaises tentent d'obtenir la féminisation des noms de leur profession.

Dans les emplois où la pénétration féminine est ancienne, la féminisation des noms de métier est un fait acquis. On remarque qu'un certain nombre de professions étaient marquées par le genre des personnes qui les pratiquaient: *lavandière*, *blanchisseuse*, *bonne*, *sage-femme*, n'existaient qu'au féminin et *plombier*, *poubellier*, *charpentier* qu'au masculin. Par contre on avait au masculin et au féminin un *ouvrier*/ une *ouvrière*, un *vendeur*/ une *vendeuse*, un *instituteur*/ une *institutrice*<sup>2</sup>. Nous voyons donc que le genre de ces noms de métier reflétait tout simplement une réalité du monde du travail, les usagers adaptant leur langue à des besoins bien précis.

La féminisation des noms de professions avait pris pour modèle la féminisation des noms dont la règle générale est que le féminin se forme principalement à partir du masculin:

1) par le phénomène de dérivation suffixale avec changement morphologique, phonétique et sémantique:

suffixes en

-er, -ère: un *boucher*/une *bouchère*

-eur, -euse: un *marcheur*/une *marcheuse*

-eur, -oressse, -eresse: un *chasseur*/une *chasseresse*

-teur, -trice: un *acteur*/une *actrice*

-in, -ain, -an, -at, + e: un *paysan*/une *paysanne*, un *candidat*/une *candidate*

-en, -on, -ien, -et, + e avec doublement de la consonne finale: un *lycéen*/  
une *lycéenne*, un *lion*/une *lionne*, un *chien*/une *chienne*

-e, -esse : un *ogre*/une *ogresse*, un *tigre*/une *tigresse*, un *prince*/une *princesse*

-p, -x, -f, -e avec modification de la consonne finale: un *époux*/une *épouse*,  
un *loup*/une *louve*, un *veuf*/une *veuve*

2) par le phénomène de la dérivation suffixale avec changement morphologique, sémantique et non phonétique, on ajoute un *e* muet au nom masculin: un *ami*/une *amie*, un *allié*/une *alliée*;

3) la féminisation obtenue avec changement sémantique, mais sans changement morphologique, ou phonétique. Ce sont les noms terminés au masculin par *-e* (à l'exception d'*enfant*): un/une *girafe*, un/une *concierge*, un/une *artiste*.<sup>3</sup> On les appelle mots épïcènes, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la catégorie des animés avec la propriété d'avoir un double genre.

Il existe également des néologies, comme un *père*/une *mère*, un *frère*/une *soeur*, un *bélier*/une *brebis*, un *sanglier*/une *laie* et plus précisément au niveau des professions où traditionnellement les personnes de sexe masculin n'exerçaient pas: une *sage-femme*, une *dactylo*, une *hôtesse d'accueil*, une *jardinière d'enfants*. Il s'agit dans ce cas de créations ex-nihilo.

Certains noms ont un genre fixé par l'usage. Pour opposer les sexes, on ajoute les adjectifs *mâle/femelle*: un *hibou mâle* ou *femelle*, une *chouette mâle* ou *femelle*.

Nous devons cependant considérer certains types de métier féminin d'une façon différente, car formés d'une façon traditionnelle par dérivation, mais présentant une particularité. Il s'agit des mots comme: une charcutière, une bouchère, une fermière, une boulangère, une crémère, une mairesse, une pharmacienne, une générale, qui ne désignaient pas des femmes exerçant ces métiers, mais respectivement les épouses du charcutier, du boucher, du fermier, du boulanger, du crémier, du maire, du pharmacien, du général... Il y avait donc dans ces cas une féminisation avec changement morphologique, phonétique et sémantique, cette dernière caractéristique correspondant à un «rétrécissement sémantique».

Posons-nous à présent la question de savoir pourquoi la féminisation des noms de profession ne suit pas tout simplement la règle déjà établie en matière de féminisation des noms. On peut penser à plusieurs raisons:

1) Il convient de signaler tout d'abord la position des grammairiens traditionnels qui considèrent que les genres grammaticaux masculins et féminins ne correspondent pas aux genres de mâle et femelle, comme une *sentinelle*, une *recrue*, une *crapule*, une *canaille*, une *fripouille*, un *bas-bleu*, une *victime*, une *brute*, une *vigie*, ainsi que des noms d'animaux qui sont de genre féminin et qui désignent un mâle ou une femelle (un/ une *souris*). Les linguistes s'accordent à dire que le genre des noms n'a rien de rationnel et qu'il n'y a pas de correspondance dans les mots de la langue française entre genre et sexe:

Parmi les notions traditionnelles qui ne correspondent pas à un monème figure le «genre».... On ne peut pas poser un monème de *genre* féminin, parce que les différences formelles qui manifestent le genre féminin ne correspondent à aucun choix de sens distinct de celui du nom.<sup>4</sup>

Ces antagonistes considèrent donc l'emploi du titre masculin comme neutre.

2) La position de l'Académie Française, en France, est à peu près semblable et en tire une conclusion morale. Elle estime qu'en utilisant le masculin, genre non marqué, il peut servir à représenter les deux sexes;

le féminin au contraire ne s'applique qu'aux femmes. Son usage instaure une ségrégation regrettable et il faut donc préférer le genre non marqué en laissant à l'usage le soin de trancher<sup>5</sup>. Mais on doit se rendre à l'évidence que les usagers de la langue ont féminisé un *charcutier* en *charcutière*, un *ouvrier* en *ouvrière* et cela de manière spontanée. On ne peut donc pas nier ce phénomène, où le genre d'un nom, lorsqu'il s'agit d'un être animé (personnes ou animaux), correspond souvent au sexe désigné: une *biche*, une *femme*, une *filles*, une *grand-mère*.

3) Il y a également l'attitude des usagers qui, dans la pratique, sont réfractaires à certaines féminisations calquées sur le modèle classique. Ainsi les mots à suffixation *-ier/-ière* sur le modèle d'*ouvrier/ouvrière* ne devraient pas poser de problème, et pourtant on note une résistance à l'emploi de *officière*, *bâtonnière*. De même pour la catégorie des mots en *ien/ienne*, on dit plutôt «elle est *chirurgien*» que *chirurgienne*, ainsi que pour le mot *députée* alors que comme le Charlotte Schapira «l'alternative *élu/e*, de plus en plus usitée, s'emploie aussi au féminin, et [...] il existe, par ailleurs, *retraité/e*, *pensionné/e*, *employé/e*.»<sup>6</sup>

Lorsqu'on considère les noms au suffixe en *-eur* qui traditionnellement se féminisaient en *-euse*, il semble y avoir une certaine réticence pour certains mots comme *professeur* bien que cette profession soit féminisée depuis plus d'un demi-siècle, « ou encore pour le grade académique de docteur (cette dame est doctoresse, est un docteur en médecine). »<sup>7</sup> D'après Anne-Marie Houdebine, cela provient d'un problème linguistique où «l'absence de verbe bloque la dérivation *-eur* en *-euse*: un ou une *professeur* *enseigne* mais ne *professe* pas alors qu'un *coiffeur* ou une *coiffeuse* *coiffe*, un *vendeur* ou une *vendeuse* *vend* etc...»<sup>8</sup>

En effet, un docteur soigne mais ne doctre pas ((Houdebine signale que *professer* a été obtenu par dérivation de *professeur* et non l'inverse). Par ailleurs un compositeur compose mais on n'a pas une *compositeuse* (le dictionnaire admet *compositrice*)<sup>9</sup>. Cette explication peut aussi s'appliquer à une *coureuse automobile* qui ne court pas mais *pilote*, avec en plus une connotation dépréciative pour la première composante de ce terme. En effet, il s'avère parfois que le message exprimé par le locuteur est ambigu et est ressenti comme péjoratif dans le cas de *coureuse de marathon* alors qu'un *coureur de marathon* court, à cause de l'analogie d'une femme qui

court après les hommes. Nous rencontrons le même phénomène avec une *entraîneuse* d'une équipe sportive qui peut se confondre avec une femme qui entraîne les hommes à danser dans les boîtes de nuit. Certains y voit l'association phonique avec des mots de machines comme *moissonneuse*, *friteuse*, *raboteuse*!<sup>10</sup> Il est cependant intéressant de remarquer que le mot *cadre d'entreprise* n'est pas associé à un *cadre* qu'on pend au mur ou une *jardinière d'enfants* à une *jardinière de légumes*. Il semble donc que ce sont des connotations sociales péjoratives plus que des analogies qui gênent les usagers, ainsi que l'absence de verbe pouvant bloquer la dérivation.

Ce qui précède nous montre que le problème des résistances n'est pas simple à cerner et qu'il faut considérer un autre facteur dans ce refus de féminisation en *-euse*. C'est celui où «le suffixe *-eur* précédé d'un *-s* refuse le féminin en *-trice*.»<sup>11</sup> (comme *censeur*, *proviseur*). On a proposé la formation du féminin de ces suffixes *-eur* en *-eure* sur le modèle des comparatifs latins: un supérieur, une supérieure. Cette forme est bien acceptée au Québec et figure dans le dictionnaire du français québécois, mais elle est difficilement acceptée en Europe francophone pour des mots comme auteure, professeure, docteure. Schapira souligne que d'une façon similaire il n'y a pas de féminin dans la langue française pour une *idée avant-coureur*, un *vainqueur*, un *opresseur*, un *prédateur*, un *successeur*.

Par contre si nous considérons les mots terminés par un *e*, ce sont ceux qui sembleraient poser le moins de problèmes dans leur féminisation, puisqu'il suffit de changer le déterminant en fonction du sexe désigné, ce qui donne ainsi des mots épïcènes. En effet cette féminisation n'implique pas de transformations morphologiques, phonétiques, donc de nos habitudes langagières. De plus, d'après Christopher Nyrop, ce *e* muet implique déjà une connotation féminine.<sup>12</sup> Ce genre de mots abonde dans la dénomination d'emploi: un/une concierge, un/une propriétaire, un/une athlète, un/une journaliste. Donc pour des mots comme ministre, juge, maire, notaire, peintre, poète, la résistance devrait être moindre chez les usagers, mais cela ne s'avère pas tout à fait exact comme nous le découvrirons plus loin dans cette étude.

Face à ces résistances, soient conservatrices (linguistes traditionnels), soient pratiques (usagers), quelles sont les solutions proposées? Il faut tout d'abord constater qu'il y a des divergences entre les différents pays francophones, en particulier entre la France et le

Québec. Si l'on compare les dictionnaires de la langue française dans ces deux pays, les exemples abondent quant à la liberté qu'accorde le Québec dans la féminisation des noms de profession par rapport à un dictionnaire européen, beaucoup plus restrictif. Voici quelques mots choisis en fonction des terminaisons étudiées, présentant des controverses ou des résistances, dans un dictionnaire québécois(Q)<sup>13</sup> et un dictionnaire français(F)<sup>14</sup>:

**-chimiste:**

**Q:** Exemple: *Expert, ingénieur chimiste. Une chimiste.*

**F:** Les exemples sont semblables, avec la même indication au féminin de *une chimiste.*

**-ministre:**

**Q:** Exemple: *nomination d'une ministre. La ministre d'Etat aux Affaires sociales (France).*

**F:** *ministre s'emploie aussi en parlant d'une femme. Mme Dupont est ministre, ministresse. L'OLF recommande une ministre.*

**-juge:**

**Q:** aucune mention de la féminisation de ce nom.

**F:** *le féminin la juge est accepté, on dit aussi un juge, une femme juge et elle est juge.*

**-dentiste.**

**Q:** Exemple: *aller chez son, sa dentiste.*

**F:** *la notion une dentiste est acceptée.*

**-poète:**

**Q:** *Poétesse: vieux ou péjoratif, femme poète. En adjectif, il, elle est poète.*

**F:** *poétesse: une poétesse américaine, elle est poète.*

On remarquera que les recommandations des deux dictionnaires pour ces mots terminés par un *e* sont pratiquement identiques, sauf pour *juge* dont la féminisation n'est pas mentionnée dans le dictionnaire québécois.

Regardons maintenant ce qu'il en est avec les mots dont la féminisation traditionnelle représentait une restriction sémantique:

**-maire, mairesse:**

**Q:** *Madame la mairesse ou madame la maire. L'OLF propose mairesse au féminin.*

**F:** *Le maire de cette ville est une femme (Madame la mairesse; madame le maire). Elle est maire, mairesse.*

**-colonel.**

**Q:** *colonel,elle (femme du colonel), l'OLF propose colonelle au féminin.*

**F:** *le dictionnaire signale la femme d'un colonel. Madame la colonelle. Femme ayant le grade de colonel.*

**-préfet:**

**Q:** *Préfète: femme d'un préfet. Madame la préfète: femme préfet.*

**F:** *Femme préfet, elle est préfet.*

**-chef.**

**Q:** *une chef de service, une chef d'état sont acceptés. Mais différent de cheftaine: jeune fille, femme responsable de scouts, guides, éclaireuses. Pour résoudre ce problème on utilise souvent le nom en adjectif attribut: elle est chef d'orchestre.*

**F:** *pour le féminin de ce nom, on dit la chef, le chef, ou femme chef.*

Les cas de *maire, colonel, préfet*, ainsi que *chef*, sont traités pratiquement de la même manière dans les deux dictionnaires.

Par contre, il en est tout autrement pour la féminisation des noms qui suivent où le dictionnaire français est beaucoup plus restrictif que le dictionnaire québécois (sauf pour le mot *hockeyeur/euse* traité de la même façon) :

**-plombier:**

**Q:** *L'OLF propose plombière au féminin.*

**F:** *Plombière est d'un emploi exceptionnel. On dira plutôt, elle est plombier.*



**-charpentier:**

**Q:** *L'OLF propose charpentière.*

**F:** *La définition du mot charpentier est la même mais il est noté: remarque, le féminin charpentière est virtuelle.*

**-menuisier, ère.**

**Q:** *L'OLF propose menuisière au féminin.*

**F:** *le féminin menuisière est exceptionnel.*

**-docteur:**

**Q:** *Exemple: il, elle est docteur(e). Doctoresse, n.f. Vieilli. Femme médecin. L'OLF propose docteure au féminin.*

**F:** *pour une femme, on emploie le terme docteur, doctoresse. Madame le docteur Dupont est déconseillé.*

**-sculpteur:**

**Q:** *Exemple: Il, elle est sculpteur. Remarque: le féminin sculptrice est rare. L'OLF propose sculptrice au féminin.*

**F:** *Remarque: on emploie le masculin sculpteur en parlant d'une femme, ou une femme sculpteur, mais la forme féminine sculptrice déjà employée par Giraudoux est tout aussi acceptable.*

**-professeur:**

**Q:** *professeur, euse. Le féminin professeuse est accepté.*

**F:** *le masculin est seul en usage en parlant des femmes.*

**-censeur:**

**Q:** *L'OLF propose censeuse au féminin.*

**F:** *elle est censeur est accepté. Mais le féminin théorique censeuse n'est pas attesté. On dit Madame le censeur.*

**-hockeyeur, euse.** **Q** et **F** acceptent la même féminisation.

**-écrivain:**

**Q:** *écrivain,aine. Écrivainneur, euse (péjoratif) et écrivaine (emploi négatif).*

**F: écrivain.** *Il est écrivain.* Le féminin écrivaine n'est pas mentionné.

**-médecin:**

**Q:** *L'OLF propose une médecin au féminin.*

**F:** *femme médecin, docteur, doctoresse.*

**-députée:**

**Q: député,ée.** Ici la féminisation est mentionnée dans la définition du mot.

**F:** *elle est député ou moins courant députée.*

**-magistrat:**

**Q: magistrat, ate.**

**F:** aucune féminisation n'est mentionnée.

Nous venons de constater qu'au Québec avec l'Office de la Langue Française, l'OLF, (un premier avis quant à la féminisation des noms de professions a été émis en 1974), ou en France avec la Commission de féminisation des noms de métiers (créée en février 1984), une volonté est manifeste pour émettre et faire admettre de nouvelles appellations dans ce domaine. Cependant, en comparant les définitions de ces deux dictionnaires, des divergences notoires existent des deux côtés de l'Atlantique.

Voyons ce qu'il en est d'une façon plus générale dans les recommandations de ces deux organismes. Pour la forme avec terminaison en *-e*, la dérivation en *-esse* (*prince, princesse*) n'étant pas très employée en français moderne, c'est la forme épïcène qui a été recommandée par les deux institutions: un *ministre*, une *ministre*. Pour les formes déjà utilisées en *-esse*, on conserve cette forme, cependant le terme *mairesse* utilisé pour la femme du maire en français est utilisé pour désigner une *maire femme* au Québec; nous avons donc un signifiant auquel correspond deux signifiés. Mais *maître* au Québec a pour féminin *maître* ou *maîtresse* et on peut voir une *maître de cérémonie, une maître d'hôtel*, ce qui n'est pas le cas en France. Pour le mot *mannequin*, qui est de genre masculin désignant le plus souvent une femme, l'OLF a recommandé en 1991 la forme épïcène *un, une mannequin*.

Notons que dans certains cas le mot épïcène est utilisé à cause de l'homonymie qui peut apparaître si on utilise la féminisation usuelle avec ajout d'un *e*. C'est le cas de *marin* et *médecin* avec *marine* et *médecine* qui évoquent un domaine bien précis. C'est donc une *marin* et une *médecin* qui sont conseillés pour la féminisation de ces deux professions. Signalons que la résistance due à l'homonymie se manifeste différemment dans certains pays francophones: le mot *commise* est attesté en France et en Belgique mais l'OLF recommande une *commis*.<sup>15</sup>

La terminaison *-eur* possède quatre dérivations: *-euse*, *-eure*, *-eresse*, *-ice*, comme dans une *vendeuse*, une *supérieure*, une *vengeresse*, une *ambassadrice*. L'OLF admet *-euse* et *-eure* et la Commission, seulement *-euse* et propose également la forme épïcène *-eur*, c'est-à-dire qu'en France on admet une *professeur* mais pas une *professeure*. Pour la Commission, si le verbe de base est reconnaissable, on utilise la dérivation en *-euse*; si le verbe de base n'est pas reconnaissable on utilise la forme épïcène: une *professeur*, une *censeur*. L'OLF recommande la forme en *-eure*.<sup>16</sup> Monique Parent signale alors un fait intéressant:

Les formes épïcènes proposées constituent une innovation. En effet, nous ne trouvons aucun exemple dans la langue française de substantifs masculins en *-eur* ou en *-teur* qui désignent le féminin par l'utilisation d'un déterminant féminin. Par contre la forme en *-eure*, proposée au Québec, est une dérivation attestée, exemples: un *mineur*/une *mineure*, un *supérieur*/une *supérieure*.<sup>17</sup>

Pour la terminaison en *-teur* qui donne *-teuse*, *-trice*, les deux organismes retiennent ces deux formes, tout en recommandant une autre forme, l'épïcène *-teur* avec la forme féminine *-teure*. Si le *t* appartient au verbe de base, on forme le féminin en *-teuse*, sinon *-trice*, pour la Commission. Pour l'Office, si l'on hésite entre *-teuse* et *-trice*, on tente de former à partir du nom masculin un participe présent en remplaçant *-eur* par *-ant* (*chanteur/chantant*), si ce n'est pas possible, on utilise *-trice* (*directeur/trice*), *directant* n'existant pas en français.

Pour la dérivation en *-teure*, la Commission la réserve aux noms dont la forme en *-trice* n'est pas aujourd'hui acceptée, comme *auteur* qui devrait donner *autrice*. L'OLF propose que les mots *auteur*, *sculpteur* et *docteur* soient féminisés en *-teure* puisqu'il existe une résistance notoire au niveau de ces mots.

Il est important maintenant de voir si les usagers suivent ces recommandations dans la pratique. Monique Parent dans son article «Féminisation et Masculinisation des titres de profession au Québec» nous signale que l'OLF a des directives précises en accord avec une demande des usagers. Par exemple, elle cite La Société Radio-Canada qui met son personnel en garde contre l'abus du féminin en *-eure* et conseille de s'en limiter à la liste de dix noms déjà reconnus par l'OLF: *docteure, professeure, auteure, ingénieure, gouverneure, annonceure, censeure, assessseure, superviseure, réviseure et metteure en scène*. Dans le cas d'*entraîneur*, l'OLF recommande *entraîneuse*, mais dans l'usage, les journalistes et les moniteurs de ski du Canada ont confirmé à Monique Parent, l'utilisation d'une *entraîneuse*. D'autres mots résistent à la dérivation, ce sont ceux qui ont une terminaison non usuelle, souvent d'origine étrangère, comme *jockey, clown, imprésario*. La féminisation donne une *jockey*, une *clown*, une *imprésario* au Québec, mais *clownesse, jockette* sont acceptés en France.

Dans la pratique, surtout en France, pour suppléer au manque de nom féminin pour désigner les professions, compositions et périphrases se côtoient: un *médecin-femme*, ou une *femme-médecin* sont plus entendus que, une *docteur* ou une *doctoresse*; on entend aussi des *professeurs qui sont des femmes*.

Malgré tout, en consultant certains journaux de France comme l'«Express», il est intéressant de remarquer que la féminisation des noms de profession est de plus en plus employée dans certains secteurs puisqu'on note que *avocate* est utilisé couramment («Express», No 2227,13), la *juge* («Express», No 2436,10), certains noms en *-eur* sont acceptés en *-trice*, comme *agricultrice, liquidatrice d'entreprise* («Express», No 2227,13) mais *écrivain, auteur, peintre, compositeur, chef* restent masculin, ainsi que *mannequin*: «D'abord, qu'elle est la différence entre un mannequin et un top model?» («Express», No 2321,20). Cette revue signale que le mot *maçonne* ne désigne pas le féminin de *maçon* mais de *franc-maçon*(«Express», No 2235,34-37). Les suffixes en *-iste*, comme *psychanalyste, économiste*, en *-iatre* (*psychiatre, pédiatre*), en *-logue* (*sociologue, psychologue, archéologue*) sont bien acceptés au féminin. Par contre la féminisation s'effectue plus difficilement dans certains secteurs comme la politique, où on utilise encore le *maire*, le *conservateur du Palais des Papes* pour désigner des femmes à ces postes:

«Rosy Sanna, le maire actuel...» («Express, No 2427, 41); «Edith Cresson, commissaire européen, ancien premier ministre» («Express», No 2427, 10). J'ai également trouvé l'expression: «Le docteur Catherine Génisson, 48 ans, députée socialiste du Pas de Calais» («Express, No 2426, 19), qui nous montre à la fois une acceptation et un refus de l'appellation de certains postes tenus par des femmes.

En ce qui concerne le Québec, j'ai relevé dans plusieurs articles de la revue canadienne *Forces*, consacrée à des femmes ayant des emplois tenus traditionnellement par des hommes, intitulée «Les femmes québécoises, une révolution tranquille»,<sup>18</sup> de nombreux noms de professions féminisés. On parle de *chancelière, ingénieure de bord, astronaute, auteure*; Paule Leduc est *rectrice* de l'Université du Québec à Montréal (21); Francine Harel-Giasson, *professeure* titulaire à l'École des HEC (37); Jeannine Guillevin Wood, *présidente du conseil d'administration* de l'entreprise qu'elle avait reprise au décès de son mari et qui avait été nommée «Homme du mois en 1974...»(37). On relève cependant à propos de Guylaine Saucier: «Son expérience de femme d'affaires...»(40), qui révèle un progrès par rapport à l'expression «homme d'affaires», mais à propos de Jacinthe B. Simard, *préfet* résiste à la féminisation: «Elle est devenue préfet de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix» (59). Pour Paule Gauthier, dans la citation suivante, nous voyons certaines de ses fonctions féminisées, tandis que d'autres résistent:

Cette experte en droit commercial est conseiller juridique... Le gouvernement canadien l'a nommée au Conseil Privé (1984) ainsi que Conseiller de la Reine (1988) et Officier de l'Ordre du Canada (1990). La Suède en a fait sa consule générale (honoraire) en 1994.(62)

La plupart des noms de professions tenus par des femmes sont donc féminisés pratiquement sans restriction au Québec, à l'écrit, avec cependant, une résistance pour les mots *conseiller, officier, chef et préfet*, ainsi qu'à la radio où on entend parfois l'interviewer demander à son interlocuteur de confirmer son appellation: «écrivain, écrivaine?, femme écrivain»? Il y a donc encore des hésitations à l'oral au Québec. En France, malgré les restrictions constantes de l'Académie, la féminisation s'effectue, mais à un rythme plus lent qu'en Amérique du nord, cela étant

dû en partie à un certain patriarcat, qui serait plus prononcé en France qu'au Québec, avec un attachement prononcé pour la tradition linguistique. Voici quelques extraits du courrier des lecteurs d'un journal conservateur, «Madame Figaro»<sup>19</sup>:

Le changement de genre de certains noms opéré au cours des siècles est inévitable. C'est l'évolution de la langue française, mais attendons que cela soit entériné par l'Académie française et non décidé par une minorité de Français... (Mme X., Margny-lès-Compiègne).

Et en réponse à Ségolène Royale, qui revendiquait l'appellation Madame la ministre, Mme Y. de Paris, lui répondit dans le même numéro de «Madame Figaro»:

Il est temps de faire comprendre à ceux qui nous gouvernent que, comme pour la grammaire, il y a des règles à respecter. Et madame «le» ministre n'est pas habilitée à le faire de manière arbitraire. Une autre raison de ce retard est peut-être tout simplement le fait que l'accession des femmes à certains métiers tenus traditionnellement par des hommes est plus récent dans ce pays qu'au Québec, les usagers n'étant pas encore habitués à utiliser un mot féminin pour ce genre de poste.

La créativité lexicale, dans le cas de la féminisation des noms de profession, n'est donc pas simplement l'application de certaines règles de grammaire déjà établies. Elle doit tenir compte de divers paramètres, difficile à contrôler parfois, l'usage étant le seul à confirmer l'existence d'un mot et non sa présence dans le dictionnaire, ce que déclarait d'ailleurs un écrivain dans le journal «Le Monde» en 1986: «La grammaire est une école de démocratie. L'usage ne se décrète pas d'en haut.»<sup>20</sup> Jean-Claude Corbeil signalait de la même façon dans son article du Devoir (17 février, 1979,22):

L'innovation vient toujours des usagers à la recherche du moyen d'exprimer la nouveauté, la confirmation de l'innovation vient plus tard lorsqu'un usage a prévalu. Mais le risque de l'innovation n'est pas une raison d'en point risquer.<sup>21</sup>

Pour Anne-Marie Houdebine, la position de l'Académie relève d'un «conservatisme social et linguistique»<sup>22</sup>, ce que cette institution a confirmé

en nommant la nouvelle femme admise à L'Académie, *Madame l'Académicien*, puis lors de son intervention pour refuser l'expression *Madame la ministre* à la place de *Madame le ministre*, en précisant que cette expression s'adresse au poste et non à la personne, le genre féminin dans les titres de profession suggérant une ségrégation des sexes ou au moins une distinction. Ségolène Royale, secrétaire du ministre de l'éducation a alors dénoncé cette position en déclarant: «...le langage doit évoluer car après tout, la grammaire est une chose arbitraire qui pendant des siècles a été écrite par des hommes.»<sup>23</sup> L'Académie semble vouloir conserver la langue dans une sorte d'immuabilité alors que les linguistes savent que la langue est en perpétuel mouvement. C'est le président de la république, qui devra bientôt trancher à ce sujet.

Anne-Marie Houdebine remarque qu'il est dommage que la féminisation apporte tant de controverses souvent injustifiées lorsqu'on s'aperçoit que dans bien des civilisations les femmes ont eu un rôle économique et culturel non négligeable; qu'il s'agisse de la transmission des pratiques culinaires, agricoles, de tissage, ou - ce qui n'est pas rien - du langage. Ce dont témoigne toujours la langue française en désignant la première langue, comme *langue maternelle*.<sup>24</sup>

La féminisation des noms de profession s'impose donc progressivement, mais se heurte à des résistances sociales, politiques (conservatisme et patriarcat en France), ainsi qu'aux usagers. En effet, certaines formes acceptées par ces derniers, il y a vingt ans, paraissent désuètes (*doctoresse*), non appropriées au nouveau contexte socio-professionnel (*générale, mairesse*), avec des connotations dépréciatives dans la culture française (*entraîneuse, coureuse*), ou tout simplement pour des raisons inexplicables, certains mots s'imposant plutôt que d'autres, malgré les recommandations de l'OLF ou de la Commission (*chirurgienne*).

Cette étude nous montre l'intérêt et les aléas de la création linguistique et nous confirme que l'évolution d'une langue est irrémédiable et difficile à contrôler. Je désirerais cependant faire remarquer que ce problème de la féminisation des noms de métier est loin d'être nouveau. En effet, voici ce que Christopher Nyrop écrivait dans l'ouvrage qu'il préfaça en 1924:

Nous avons vu que la langue moderne a perdu un assez grand nombre des formes féminines dont on se servait autrefois. On n'emploie plus

*clergesse, miresse... libraresse, orfevresse, mairesse...* De l'autre côté la langue toute moderne a créé un certain nombre de formes féminines inconnues aux époques précédentes, comme par ex. *cochère* et *oratrice*. C'est le contre-coup philologique des progrès du féminisme, de l'accès des femmes à des postes, des emplois et des fonctions, dont elles étaient autrefois exclues. Le développement social demande impérieusement tous les jours la création de nouveaux féminins, mais on est encore loin d'avoir satisfait à toutes les demandes, et l'hésitation des auteurs et des grammairiens est toujours grande. Il y en a qui gardent le masculin, il y en a d'autres qui lancent hardiment de nouveaux féminins.<sup>25</sup>

Je propose une nouvelle étude dans soixante-quatorze ans!

## NOTES

1. Monique Rémy, "Féminisation des titres et des professions: Dissonances à propos du *la*", dans *Communiquer et traduire. Hommages à Jean Dierickx*, édités par G. Debuscher et J.P. Van Noppen. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1985, 109.
2. Lors de mon exposé j'utiliserai le pronom indéfini un/une par souci d'uniformité, sans raison grammaticale particulière.
3. Mauffrey, Annick et Isdey Cohen. *Grammaire Française*. Paris: Librairie Hachette, 1985, 111.
4. André Martinet. *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris: Crédif, 1979, 12.
5. Monique Rémy, 111.
6. Charlotte Schapira. "La féminisation des noms de métier" dans *Tendances récentes en linguistique française et générale* (édités par Hava Bat-Zeev Shyldkrot et Lucien Kupferman). Amsterdam: John Benjamins Publishing Company, 1997, 385.
7. Michel Leys. "Langage et administration". *Langage et l'Homme*, 1987 Jan., 22:1 (63), 40.
8. Anne-Marie Houdebine. "Le français au féminin". *La Linguistique*, vol. 23, fasc. I/ 1987, 23.
9. *Larousse pluri dictionnaire*. Paris: Librairie Larousse, 314.
10. Schapira, 386.



11. Schapira, 386.
12. Christopher Nyrop. *Grammaire historique de la langue française*. Genève: Slatkine Reprints, 1979, 285.
13. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Montréal: Dicorobert In., 1992.
14. *Le Robert électronique de la langue française*, version MS DOS, 1991.
15. Monique Parent, "Féminisation et masculinisation des titres de professions au Québec", *La linguistique*, Vol 30, 1994, 126.
16. Ces informations sont basées sur l'article de Monique Parent, "Féminisation des titres de profession en France et au Québec", *ACALPA 18*, 1994,93.
17. Monique Parent, *ACALPA 18*, 97.
18. *Forces*, "Les femmes québécoises, une révolution tranquille", No 119, 1998.
19. "Courrier des lecteurs", *Madame Figaro*, 21 Fev. 1998, No 16648, 8.
20. Bertrand Poirot-Delpech dans *Le Monde* du 18 août 1986, cité dans l'article de Michel Leys, "Langage et Administration", *Langage et L'Homme*, 1987 Jan, 22:1(63), 43.
21. Jean-Claude Corbeil dans *le Devoir* du 17 fév.1979, cité dans l'article de Vasili Patrakos, "La féminisation des noms de professions: problèmes et ressources", *Initiales*, Vol. 8, 1988, 35.
22. Anne-Marie Houdebine. "Le français au féminin", 24.
23. retranscrit sur internet le 10 janvier 1998, from Society for Women in Philosophy Information and Discussion List. auerbach@unity.ncsu.edu.
24. Anne-Marie Houdebine, "Le français au féminin", 14.
25. Christopher Nyrop. *Grammaire historique de la langue française*, 316.

## BIBLIOGRAPHIE

### Livres:

- Debuscher, G. et J.P. Van Noppen (dir.). *Communiquer et traduire. Hommages à Jean Dierickx*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles, 1985.
- Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Montréal: Dicorobert Inc., 1992.
- Diki-Kidiri, M., H. Joly et C.Murcia. *Guide de la néologie*. Paris: Conseil International de la Langue Française, 1981.
- Larousse pluri dictionnaire*. Paris: Librairie Larousse, 1989.
- Le Robert électronique de la langue française*. Version MS DOS, 1991.
- Martinet, André. *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris: Crédif, 1979.
- Mauffrey, Annick et Isdey Cohen. *Grammaire française*. Paris: Librairie Hachette, 1985.
- Nyrop, Christopher. *Grammaire historique de la langue française*. Genève: Slatkine Reprints, 1979. Tome II.
- Shyldkrot, Hava Bat-Zeev et Lucien Kupferman éditeurs. *Tendances récentes en linguistique française et générale*. Amsterdam: John Benjamins Publishing Company, 1997.

### Articles:

- Houdebine, Anne-Marie. «Le français au féminin». *La linguistique*, Vol.23, fasc.1/1987, 13-34.
- Leys, Michel. «Langage et Administration». *Langage et L'Homme*, janv. 1987, 22:1 (63), 40-44.
- Parent, Monique. «Féminisation et masculinisation des titres de professions au Québec». *La linguistique*, Vol 30, 1994, 123-135.
- . «Féminisation des titres de profession en France et au Québec». *ACALPA* 18, 1994, 91-99.
- Petrakos, Vasiliki. «La féminisation des noms de profession: problèmes et ressources.» *Initiales*, Vol. 8, 1988, 23-37.

### Magazines:

- Express*. 1994 : n°s 2227, 2235; 1996 : n° 2321; 1998 : n°s 2426, 2427 et 2436.

*Forces*. «Les femmes québécoises, une révolution tranquille», 1998: No 119.

*Madame Figaro*. «Courrier des lecteurs». 21 fév. 1998, n° 16648.

B.L.